



## Bulletin d'inscription au BELAMBRA de Guidel

Membre BN, CA ou délégué	Nom :	Prénom :
Congressiste adhérent	Nom :	Prénom :
Accompagné de	Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :	Ville :
Tél. :		
Association :		
Adresse mail :		

Période de Réservation	Nombre de personnes	Chambre double	Nombre de Personnes	Chambre single	Total
Frais de dossier					15,00 €
Du 15 dîner au 16 repas de midi <sup>(1)</sup>		94,10 €		128,50 €	
Du 16 dîner au 17 repas de midi <sup>(1)</sup>		94,10 €		128,50 €	
Du 17 dîner au 18 petit déjeuner <sup>(2)</sup>		76,70 €		104,70 €	
Du 18 dîner au 19 petit déjeuner <sup>(2)</sup>		76,70 €		104,70 €	
Du 19 dîner au 20 petit déjeuner <sup>(2)</sup>		76,70 €		104,70 €	
La taxe de séjour (1,10 €/personne/nuit) est incluse dans les tarifs ci-dessus				<b>TOTAL</b>	

Nous proposons un dîner commun le 17 septembre.

Ce repas est inclus dans les tarifs ci-dessus pour les personnes hébergées au Belambra le 17 septembre.

Dîner du 17 pour les personnes non hébergées au Belambra (pas de frais de dossier). Date limite d'inscription le 1<sup>er</sup> juin.

24,90 €

Référence(s) du(des) chèque(s) si paiement(s) par chèque(s) :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

### Inscription pour le 1<sup>er</sup> mai 2022

Possibilité de régler en deux fois :

1<sup>er</sup> versement à l'inscription / 2<sup>e</sup> versement pour le 1<sup>er</sup> juin 2022

L'inscription peut se faire :

Par courrier, en joignant à ce bulletin d'inscription :

Le(s) chèque(s) à l'ordre de : « AOMR56 – congrès national 2022 »<sup>(3)</sup>

à : M. Gérard Even – 17 rue Paul Gauguin – 56700 Hennebont (06 65 32 89 45)

Par mail et virement bancaire, en transmettant votre bulletin d'inscription à : [congres.fnom.2022@gmail.com](mailto:congres.fnom.2022@gmail.com)

Par retour de mail, nous vous transmettrons le RIB du compte ouvert pour le congrès

**Les modifications et annulations doivent être communiquées par téléphone et confirmées par courrier ou mail (coordonnées ci-dessus). Merci de ne pas contacter directement le club Belambra.**

Elles pourront faire l'objet de frais retenus sur le remboursement :

De la date d'inscription jusqu'à 45 jours avant la prestation : 35 % de frais retenus si la variation dépasse 12 %.

Entre 44 et 22 jours avant la prestation : 60 % de frais retenus si la variation dépasse 10 %.

Moins de 22 jours avant la prestation : 100 % de frais retenus.

(1) Pension complète

(2) Demi-pension

(3) Par commodité, vous pouvez joindre vos chèques lors de l'inscription, ils seront remis à la banque aux dates indiquées ci-dessus

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, aucune adresse ni coordonnée ne seront utilisées à des fins commerciales ou publicitaires.